

Évaluation périodique des programmes de maîtrise et de doctorat en ethnologie et patrimoine

Faculté des lettres et des sciences humaines

Conseil universitaire du 14 juin 2022



UNIVERSITÉ
LAVAL

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Les programmes de maîtrise recherche (M.A.) et de doctorat (Ph. D.) en ethnologie et patrimoine sont rattachés à la Faculté des lettres et des sciences humaines, et l'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département des sciences historiques. La création des Archives du folklore à l'Université Laval, en 1944, puis le développement des études canadiennes ont mené à l'implantation de programmes en ethnographie et en ethnologie. Les programmes ont porté le nom de maîtrise et de doctorat en ethnologie des francophones en Amérique du Nord à partir de 1992 et ont reçu leur appellation actuelle en 2009, à la suite de la dernière évaluation périodique. Un programme de baccalauréat en ethnologie et patrimoine a aussi été créé en 2009, mais les admissions ont été suspendues en 2016.

La maîtrise compte 45 crédits alors que le doctorat en compte 90. À la session d'automne 2020, 15 personnes étaient inscrites au programme de maîtrise recherche et 25, au programme de doctorat. Les programmes font ici l'objet d'une deuxième évaluation périodique sous cette forme, la première remontant à 2008 (CU-2008-73).

L'Université Laval est le seul établissement québécois à offrir des programmes d'ethnologie en français. La maîtrise et le doctorat en ethnologie et patrimoine sont uniques en Amérique du Nord et en Europe et jouissent d'une bonne renommée tant au niveau national qu'international. Il s'agit d'un fleuron pour l'Université Laval. Ces programmes forment des professionnels et des chercheurs dans des domaines tels la francophonie, la culture matérielle, l'oralité, le quotidien et les modes de vie, les rites et ritualité, les coutumes et fêtes, le patrimoine matériel et immatériel, le tourisme, les loisirs et le divertissement.

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Bureau de la qualité des programmes (BQP) a réalisé, durant l'été 2020, six consultations auprès des personnes concernées par les programmes. La direction des programmes a déposé un dossier d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, en octobre 2020. Ce dossier a été transmis à deux spécialistes provenant du Centre national de la recherche scientifique (Aix-en-Provence, France) et de l'Institut national de la recherche scientifique (Québec, Canada). Étant donné les restrictions imposées pendant la pandémie de COVID-19, les spécialistes ont participé à une visite virtuelle de l'Université Laval en novembre 2020, afin de rencontrer diverses personnes clés des programmes et de rédiger leur rapport d'évaluation. Par la suite, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur les programmes, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval¹.

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que la maîtrise recherche et le doctorat en ethnologie sont pertinents et de qualité. Le CIEP a identifié les principales forces de ces programmes. Il a également formulé des recommandations dans le but de s'assurer que les programmes satisfont pleinement aux normes d'évaluation. Conformément à la Politique, le doyen de la Faculté devra proposer, dans un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations.

1. Source :

https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Politiques/Politique_d_evaluation_periodique_des_programmes_de_formation_de_l_Universite_Laval.pdf.

PRINCIPALES FORCES

- Le caractère unique et la renommée des programmes.
- La nature transdisciplinaire de la formation.
- Les collaborations avec d'autres départements et facultés de l'Université Laval.
- La satisfaction des étudiantes et étudiants, ainsi que des personnes diplômées à l'égard de la formation.
- La durée des études à la maîtrise.
- La compétence du personnel enseignant ainsi que la diversité et la complémentarité de ses expertises.
- La disponibilité du personnel enseignant.
- Le grand nombre de chaires, instituts et centres de recherche auxquels sont associés des professeurs du Département.
- La qualité des ressources informationnelles et archivistiques, notamment les Archives de folklore et d'ethnologie.
- La qualité des infrastructures matérielles.

RECOMMANDATIONS

- R1** Que l'on précise les objectifs du programme de doctorat, à la lumière du Règlement des études, et que l'on présente ces objectifs sur le site Web institutionnel.
- R2** Que l'on s'assure que les programmes couvrent les secteurs importants et en émergence dans le domaine.
- R3** Que l'on revoie les exigences et documents liés à l'admission à la maîtrise.
- R4** Que l'on poursuive les efforts de promotion et d'intégration de l'ethnologie et du patrimoine au premier cycle.
- R5** Que l'on poursuive la réflexion sur l'intérêt et la capacité de développer un programme de maîtrise professionnelle en ethnologie et patrimoine.
- R6** Que l'on s'assure d'une offre régulière et diversifiée des cours obligatoires et à option, et que l'on révise la liste des cours offerts dans les programmes.
- R7** Que l'on s'assure que les étudiantes et étudiants ont une formation adéquate en méthodologie et en communication scientifique.
- R8** Que l'on s'assure que toutes les activités de formation des programmes sont évaluées périodiquement.
- R9** Que l'on mette en place des mesures visant une meilleure intégration de l'ensemble des étudiantes et étudiants tout en favorisant un climat d'études stimulant.
- R10** Que l'on renseigne les étudiantes et étudiants de la maîtrise sur les ressources offertes et sur les études supérieures.
- R11** Que l'on bonifie les activités de réseautage avec le milieu professionnel et que l'on informe les étudiantes et les étudiants des professions et employeurs ainsi que du fonctionnement des organismes culturels.
- R12** Que l'on examine les causes d'abandon des programmes et que l'on mette en place des activités d'accueil et des mesures d'appui à la réussite visant à améliorer la diplomation et, au doctorat, à

réduire la durée des études.

- R13** Que l'on s'assure que les ressources professorales sont suffisantes pour garantir la pérennité et le développement des programmes.
- R14** Que l'ensemble du corps professoral se concerta afin de refléter le caractère transdisciplinaire de la maîtrise et du doctorat et d'assurer l'amélioration continue des programmes.

Évaluation périodique des programmes de

Maîtrise et de doctorat en ethnologie et patrimoine

PLAN D'ACTION DU DOYEN
de la Faculté des lettres et des sciences humaines

soumis au
vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes

Mai 2022

1. Introduction

Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, le doyen de la Faculté des lettres et des sciences humaines a préparé ce plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP).

L'évaluation périodique des programmes de maîtrise recherche et de doctorat en ethnologie et patrimoine a eu lieu sur la période du mois de septembre 2020 au 10 décembre 2021, date de réception du rapport du CIEP. La direction des programmes a déposé un dossier d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, en octobre 2020. La visite des évaluateurs externes a eu lieu du 18 au 20 novembre 2020. Six consultations auprès des personnes concernées ont été réalisées par le Bureau de la qualité des programmes (BQP) au cours de l'été 2020.

2. Présentation de la discipline, du ou des programmes et des perspectives d'avenir

Les programmes de maîtrise recherche et de doctorat en ethnologie et patrimoine sont rattachés à la Faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH), et l'enseignement de ces disciplines est sous la responsabilité du Département des sciences historiques. La création des Archives du folklore à l'Université Laval, en 1944, puis le développement des études canadiennes ont mené à l'implantation de programmes en ethnographie et en ethnologie. Les programmes ont porté le nom de maîtrise et de doctorat en ethnologie des francophones en Amérique du Nord à partir de 1992 et ont reçu leur appellation actuelle en 2009, à la suite de la dernière évaluation périodique. Les programmes font ici l'objet d'une deuxième évaluation périodique sous cette forme, la première remontant à 2008 (CU-2008- 73).

L'Université Laval est le seul établissement québécois à offrir des programmes d'ethnologie et patrimoine en français. La maîtrise recherche et le doctorat en ethnologie et patrimoine sont uniques en Amérique du Nord et en Europe et jouissent d'une bonne renommée tant au niveau national qu'international. Il s'agit d'un fleuron pour l'Université Laval. À la session d'hiver 2022, 22 personnes fréquentaient le programme de maîtrise recherche et 21 au programme de doctorat, illustrant bien leur attractivité.

Les programmes en ethnologie et patrimoine forment des personnes dans des champs d'études et de recherche diversifiés, tels la francophonie, la culture matérielle, l'oralité, le quotidien et les modes de vie, les rites et ritualité, les coutumes et fêtes, le patrimoine matériel et immatériel, la muséologie, le tourisme, les loisirs et le divertissement.

Dans son rapport synthèse, le CIEP relève la qualité des programmes, leur pertinence scientifique, institutionnelle et sociale ainsi que leur renommée. La diversité et la complémentarité des expertises de l'équipe professorale, la nature transdisciplinaire des programmes, le dynamisme des regroupements de recherche, de même que la qualité des infrastructures matérielles constituent, parmi d'autres, les forces soulignées par les personnes sondées et le CIEP.

Les perspectives d'avenir des programmes d'ethnologie et patrimoine sont riches et prometteuses, notamment parce que les besoins sociaux auxquels ils correspondent sont importants (analyses des pratiques culturelles, études de terrains, réponses aux enjeux du patrimoine et de la conservation, etc.). Le plan d'action du doyen permet d'en assurer la pérennité et leur développement continu au regard de

l'évolution des besoins de la société.

3. Actions proposées pour répondre aux recommandations

Les actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP sont les suivantes :

R1 - Que l'on précise les objectifs du programme de doctorat, à la lumière du Règlement des études, et que l'on présente ces objectifs sur le site Web institutionnel.

1.1. Rédiger une nouvelle formulation des objectifs du programme de doctorat

Précisions : L'adéquation entre les cours et les objectifs révisés du programme sera soigneusement examinée, avec le concours de l'équipe professorale.

Résultats escomptés : En conformité au Règlement des études, la reformulation des objectifs permettra de bien rendre compte de la portée du programme, des compétences que l'on y acquiert et de préciser les profils de sortie.

1.2. Mettre à jour les objectifs du programme de doctorat dans les publications institutionnelles

Résultats escomptés : Présenter une documentation claire et à jour, reflétant bien les orientations et objectifs du programme.

R2 - Que l'on s'assure que les programmes couvrent les secteurs importants et en émergence dans le domaine.

2.1. Définir les secteurs à développer ou à consolider

Précisions : Comme l'ont souligné les spécialistes externes, le corps professoral couvre déjà plusieurs domaines de recherche diversifiés et complémentaires, et des champs d'études originaux. À moyen terme, une réflexion menée par le groupe des professeures et des professeurs permettra de proposer des secteurs en émergence à développer, en lien avec la R13, ou à consolider, notamment ceux qui permettent de lier les programmes à d'autres disciplines (géographie, science politique, histoire, littérature, etc.) et à d'autres enjeux contemporains qui ont un lien fort avec l'ethnologie et le patrimoine.

Résultats escomptés : Avoir une vision claire des secteurs à déployer. Soutenir la réflexion dans les futurs engagements de professeures et professeurs (voir R13). Ajuster l'offre de cours en concordance avec ces secteurs.

2.2. Poursuivre les collaborations scientifiques dans l'encadrement des étudiantes et étudiants

Précisions : Des professeures et professeurs du Département des sciences historiques et d'autres départements et facultés seront invités à codiriger des mémoires et des thèses avec l'équipe professorale en ethnologie et patrimoine. Ces pratiques ont déjà cours, mais seront accentuées, afin d'enrichir les domaines couverts. Un comité de réflexion travaillera à encourager ces collaborations et à identifier les secteurs à développer, notamment pour soutenir l'essor des études patrimoniales.

Résultats escomptés : Élargir le bassin de recrutement étudiant et diversifier les champs d'expertise.

R3 - Que l'on revoie les exigences et documents liés à l'admission à la maîtrise.

3.1. Clarifier les exigences relatives aux documents à fournir à l'admission, dont l'ébauche de projet

Précisions : Il était indiqué, dans nos publications officielles, que la personne candidate à la maîtrise devait déposer un projet de recherche. Afin de clarifier les exigences, on privilégiera plutôt les termes avant-projet, ébauche de projet ou projet préliminaire.

Résultats escomptés : Éliminer toute confusion autour du type de document attendu et simplifier le processus d'admission.

3.2. Revoir les exigences d'admission à la maîtrise

Précisions : Dans leur formulation actuelle, les exigences à l'admission présentent une disparité selon le cheminement réalisé au premier cycle (selon que la personne candidate a suivi ou non des cours en ethnologie et patrimoine). Dans les faits, celle ayant complété un baccalauréat dans une discipline relevant des domaines des lettres, des sciences humaines et sociales est directement admissible; celle détenant un diplôme d'un autre domaine d'études peut se voir imposer une scolarité préparatoire (de 6 à 15 crédits), établie en concertation avec la direction de recherche pressentie. Il convient donc de revoir la formulation des exigences d'admission.

Résultats escomptés : Clarifier les exigences et s'assurer que toutes les étudiantes et tous les étudiants ont une formation équivalente à l'admission à la maîtrise.

R4 - Que l'on poursuive les efforts de promotion et d'intégration de l'ethnologie et du patrimoine au premier cycle.

4.1. Suggérer l'ajout de cours d'ethnologie (ETN) et de patrimoine (PTR) de premier cycle dans les programmes connexes

Précisions : Des cours de sigles ETN ou PTR figurent déjà dans plusieurs programmes, tels que Sciences historiques et études patrimoniales, Archéologie, Histoire, Études littéraires, Francophonie nord-américaine, Design de produits, etc. Ces cours constituant une vitrine de nos disciplines, il conviendra de renforcer la promotion de cette offre et de voir s'il est possible de l'élargir à d'autres programmes, par exemple Géographie, Anthropologie ou Musique.

Résultats escomptés : Susciter l'intérêt pour l'ethnologie et les études patrimoniales; augmenter l'effectif étudiant.

4.2. Faire la promotion du baccalauréat multidisciplinaire à partir des certificats de la FLSH

Précisions : Identifier les certificats et les combinaisons pertinentes à l'ethnologie et au patrimoine (par exemple ethnologie, francophonie nord-américaine, histoire, communication publique, etc.) en vue de composer un parcours au baccalauréat multidisciplinaire, qui ouvre les portes à l'inscription à la maîtrise. Une campagne de promotion pourrait être menée par la responsable de promotion (rencontres dans les CÉGEPs, salons, portes ouvertes, etc.) et sur les sites institutionnels, en collaboration avec l'équipe du baccalauréat multidisciplinaire.

Résultats escomptés : Augmenter le bassin de recrutement.

4.3. Faire la promotion du baccalauréat intégré en sciences historiques et études patrimoniales (BISHEP)

Précisions : Le BISHEP, qui compte une concentration en ethnologie et une autre en muséologie, est une voie d'accès naturelle à la maîtrise en ethnologie et patrimoine. La promotion visera à faire mieux connaître les possibilités offertes par le parcours baccalauréat-maîtrise.

Résultats escomptés : Augmenter l'effectif étudiant à la maîtrise.

4.4. Développer un passage intégré du baccalauréat intégré en sciences historiques et études patrimoniales (BISHEP) vers la maîtrise en ethnologie et patrimoine

Résultats escomptés : Augmenter l'effectif étudiant. Réduire la durée des études.

4.5. Accentuer la promotion du BISHEP auprès des personnes issues des Premières Nations

Résultats escomptés : Augmenter l'effectif étudiant issu des Premières Nations, afin de soutenir le recrutement aux cycles supérieurs.

R5 - Que l'on poursuive la réflexion sur l'intérêt et la capacité de développer un programme de maîtrise professionnelle en ethnologie et patrimoine.

5.1. Ouvrir un chantier pour l'exploration d'une maîtrise professionnelle ou de programmes courts

Précisions : Une maîtrise professionnelle serait un véhicule collectif, permettant aux disciplines du Département des sciences historiques d'offrir un parcours professionnalisant. Ce chantier requiert une coordination avec les autres programmes du Département et la pertinence d'un tel programme doit être explorée en profondeur, notamment auprès des milieux et de la population étudiante. La piste d'une formation proposée conjointement avec la Faculté des sciences de l'administration sera envisagée, en s'inspirant du modèle du DESS en gestion des organismes culturels de HEC-Montréal, qui connaît un bon succès. La réflexion englobera aussi la possibilité de mettre sur pied des programmes courts.

Résultats escomptés : Si la pertinence est démontrée, offrir un parcours professionnalisant au deuxième cycle (avec projet d'intervention) ou d'autres programmes courts, élargir le bassin de recrutement et de profil de sortie, augmenter le recrutement, mieux lier entre elles les disciplines du Département des sciences historiques, voire d'autres facultés.

R6 - Que l'on s'assure d'une offre régulière et diversifiée des cours obligatoires et à option, et que l'on révisé la liste des cours offerts dans les programmes.

6.1. Régulariser l'offre de cours disponibles et la diversifier

Précisions : Les cours obligatoires sont offerts chaque année; s'agissant des cours à option, des cours de muséologie (MSL) ont été ajoutés à la liste. D'autres cours peuvent être acceptés sous réserve de l'approbation de la direction de programme et sur recommandation de la direction de recherche. La possibilité d'intégrer des cours d'autres disciplines sera envisagée (par exemple, BIO-7032 La crise de l'Anthropocène : enjeux et solutions).

Résultats escomptés : Assurer des cheminements complets et diversifiés.

6.2. Mettre à jour le répertoire des séminaires offerts sur une base régulière

Précisions : Faute d'avoir été donnés depuis plusieurs années, des séminaires ont été désactivés (par exemple ETN-7016 Patrimoine et patrimonialisation [voir R7] ou ETN-7001 Oralité et transmission). Une

réflexion et mise à jour des séminaires disponibles seront effectuées, afin d'en réactiver certains si nécessaire.

Résultats escomptés : Assurer des cheminements diversifiés, et présenter une offre réelle.

R7 - Que l'on s'assure que les étudiantes et étudiants ont une formation adéquate en méthodologie et en communication scientifique.

7.1. Créer le séminaire ETN-7050 Théories et méthodes en ethnologie et réactiver le séminaire ETN-7016 Patrimoine et patrimonialisation

Précisions : Le séminaire ETN-7050 Théories et méthodes en ethnologie a été créé à la suite des premières recommandations des experts. Il a été offert à la session d'hiver 2022 et est prévu à la session d'hiver 2023. On convient de l'offrir minimalement aux deux ans, en alternance avec le séminaire ETN-7016 Patrimoine et patrimonialisation, qui contient également des éléments méthodologiques importants. À moyen terme, l'équipe professorale pourra réfléchir à fédérer les cours de méthodologie (par exemple, développement de modules, co-enseignement, etc.).

Résultats escomptés : Solidifier la formation méthodologique des étudiantes et étudiants.

7.2. Encourager la population étudiante à participer à des événements scientifiques et à publier des articles scientifiques

Précisions : La population étudiante sera davantage incitée à participer aux colloques (ARTEFACT, IPAC, CEFAN, ACEF, ACFAS, etc.) et les activités des regroupements de recherche (CELAT, UMR Capitales et patrimoines). La publication d'articles et de comptes rendus de lecture dans des revues scientifiques sera également encouragée.

Résultats escomptés : Augmenter les aptitudes à la communication et la publication scientifique.

7.3. Promouvoir les ateliers et cours offerts à la communauté doctorante par la Faculté des études supérieures et postdoctorales

Précisions : Promouvoir, notamment, la formation *Écrire pour communiquer: stratégies de rédaction en milieu professionnel*.

Résultats escomptés : Cet atelier permet d'améliorer ses communications écrites pour produire des textes qui reflètent la profondeur de son expertise

R8 - Que l'on s'assure que toutes les activités de formation des programmes sont évaluées périodiquement.

8.1. Évaluer régulièrement les séminaires et autres activités de formation

Précisions : Les séminaires seront évalués sur une base régulière en vue de travailler à l'amélioration continue des programmes. La demande a été faite pour la session d'hiver 2022.

Résultats escomptés : Amélioration continue des programmes, adéquation des séminaires avec les objectifs des programmes.

R9 - Que l'on mette en place des mesures visant une meilleure intégration de l'ensemble des étudiantes et étudiants tout en favorisant un climat d'études stimulant.

9.1. Arrimer les programmes au chantier d'appui à la réussite de la FLSH

Précisions : Au printemps 2022, le vice-décanat à la recherche, à la création et aux études supérieures a entrepris de mettre sur pied un Centre d'appui à la réussite, qui sera lancé durant l'année académique 2022-2023 et qui visera notamment à mieux soutenir les étudiantes et étudiants qui proviennent de l'étranger. Voir aussi R10 et R12.

Résultats escomptés : Favoriser l'intégration de la population étudiante, augmenter la qualité de l'accueil (notamment des personnes venant de l'étranger), rendre les ressources disponibles plus visibles et accessibles.

9.2 Encourager l'intégration des étudiantes et étudiants aux projets de recherche financés

Précisions : L'équipe professorale travaillera en concertation pour envisager des projets de recherche collectifs, qui permettront l'intégration de leurs étudiantes et étudiants.

Résultats escomptés : Meilleure intégration des étudiantes et étudiants aux programmes, appoints financiers importants, apprentissage et recherche dans un climat stimulant.

9.3 Organiser une réunion pédagogique par session

Précisions : Toute l'équipe professorale sera conviée à cette rencontre. Celle-ci permettra d'échanger sur les programmes, les parcours, et d'évaluer les problèmes qui se posent chez certaines personnes étudiantes, afin de les aider dans leur cheminement. Voir aussi R14.

Résultats escomptés : Renforcer la cohésion entre les professeurs, esprit de travail collectif.

R10 - Que l'on renseigne les étudiantes et étudiants de la maîtrise sur les ressources offertes et sur les études supérieures.

10.1 Créer un Portail de programmes afin de rendre visibles toutes les ressources offertes

Précisions : En complément aux actions prévues à la R9, la mise en place d'un Portail de programmes (maîtrise et doctorat) permettra de mieux informer les membres de la communauté étudiante sur leur programme, les services et ressources disponibles, les possibilités d'obtenir de l'aide (Centre d'appui à la réussite facultaire, Centre d'aide aux étudiantes et étudiants, ressources de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, Service de développement professionnel, etc.), les profils de sortie et le marché de l'emploi.

Résultats escomptés : Mieux renseigner les étudiantes et les étudiants dans toutes les dimensions de leur programme.

R11 - Que l'on bonifie les activités de réseautage avec le milieu professionnel et que l'on informe les étudiantes et les étudiants des professions et employeurs ainsi que du fonctionnement des organismes culturels.

11.1 Valoriser et poursuivre le développement des écoles d'été et des formules pédagogiques diversifiées

Précisions : Les écoles d'été (et d'automne) et les formules pédagogiques diversifiées, l'une des forces des programmes en ethnologie et patrimoine, permettent de s'immerger dans un milieu concret, de travailler directement avec des intervenants des milieux, d'entrer en relation avec le monde professionnel et d'accéder plus facilement au marché du travail.

Résultats escomptés : Augmenter les activités de réseautage et de lien avec les milieux.

11.2 Organiser une Journée carrière

Précisions : Cette journée carrière, organisée avec l'appui du Service de développement professionnel, conviera des diplômées et diplômés en ethnologie et patrimoine ainsi que des personnes œuvrant dans les milieux culturels et patrimoniaux. Cette activité sera l'occasion d'illustrer la diversité des champs d'action de nos personnes diplômées, et d'exposer des parcours professionnels réels.

Résultats escomptés : Mieux renseigner la communauté étudiante sur leurs perspectives de carrière.

11.3 Réviser annuellement la liste des professions et employeurs publiée sur la fiche promotionnelle institutionnelle des programmes

Précisions : La liste des professions et des employeurs est révisée régulièrement. Une attention particulière sera portée sur la mise à jour de cette page en lien avec les secteurs en développement.

Résultats escomptés : Fournir une information pertinente et à jour aux futures candidates et futurs candidats.

R12 - Que l'on examine les causes d'abandon des programmes et que l'on mette en place des activités d'accueil et des mesures d'appui à la réussite visant à améliorer la diplomation et, au doctorat, à réduire la durée des études.

12.1. Analyser les causes d'abandon et examiner différentes mesures permettant d'améliorer le taux de diplomation à la maîtrise et au doctorat

Précisions : Dans la continuité des R9 et R10, le chantier d'appui à la réussite entrepris par la FLSH permettra de mieux comprendre les causes d'abandon.

Résultats escomptés : Comprendre les causes d'abandon et mieux appuyer les étudiantes et les étudiants dans leur cheminement et leur réussite.

12.2. Organiser des activités d'accueil et d'échanges entre tous les étudiantes et étudiants des programmes

Précisions : Organisées à des moments réguliers, ces rencontres permettront de meilleurs échanges entre les personnes inscrites et entre celles-ci et le corps professoral et favoriseraient l'intégration.

Résultats escomptés : Améliorer l'intégration, le sentiment d'appartenance et la diplomation.

R13 - Que l'on s'assure que les ressources professorales sont suffisantes pour garantir la pérennité et le développement des programmes.

13.1. Envisager le recrutement d'une ressource professorale supplémentaire et remplacer d'éventuels départs à la retraite

Précisions : En suivi de la R2 et en collaboration avec les directions départementale et facultaire, le secteur définira le ou les secteurs que couvrirait une ressource professorale supplémentaire. Advenant d'éventuels départs à la retraite, l'équipe sera prête à proposer les définitions de postes pour la consolidation et le développement des programmes.

Résultats escomptés : Soutenir l'équipe actuelle, qui dirige beaucoup d'étudiantes et d'étudiants, et développer des secteurs en émergence (voir R2). Assurer la relève professorale et la pérennité et l'évolution des programmes.

13.2. Travailler à la création d'une Chaire de leadership en enseignement

Précisions : Il existe un bon potentiel de partenariats avec des organisations externes afin de soutenir le développement d'une Chaire de leadership en enseignement (CLÉ) dans le domaine des études patrimoniales, du tourisme et de la culture, notamment.

Résultats escomptés : Développement d'une expertise de pointe, apport d'une ressource nouvelle apportant une expertise de pointe dans les domaines contribuant au développement des programmes et au recrutement étudiant.

R14 - Que l'ensemble du corps professoral se concerte afin de refléter le caractère transdisciplinaire de la maîtrise et du doctorat et d'assurer l'amélioration continue des programmes.

14.1. Tenir régulièrement des réunions de concertation entre les membres de l'équipe professorale

Précisions : Ces réunions seront utiles pour soutenir le caractère transdisciplinaire des programmes et permettront une meilleure collaboration entre les membres de l'équipe professorale. Elles permettront de prendre collectivement des décisions sur l'avenir des programmes. Des professeurs collaborateurs pourront y être conviés au besoin.

Résultats escomptés : Meilleure concertation entre les membres de l'équipe professorale. Venir en appui à la mise en place des actions liées aux R2, R5, R9, R12 et R13, notamment.

4. Échéancier

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R1 - Que l'on précise les objectifs du programme de doctorat, à la lumière du Règlement des études, et que l'on présente ces objectifs sur le site Web institutionnel.						
A-1.1.	Rédiger une nouvelle formulation des objectifs du programme de doctorat	A2023 En continu	Comité des programmes (avec équipe professorale)			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-1.2.	Mettre à jour les objectifs du programme de doctorat dans les publications institutionnelles	A2023 En continu	Comité des programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
R2 - Que l'on s'assure que les programmes couvrent les secteurs importants et en émergence dans le domaine.						
A-2.1.	Définir les secteurs à développer ou à consolider	A2023	Décanat Direction du Département (avec équipe professorale)			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-2.2.	Poursuivre les collaborations scientifiques dans l'encadrement des étudiantes et étudiants	A2022 En continu	Direction de programmes (avec équipe professorale)			RÉSERVÉ AU CISPAD
R3 - Que l'on revoie les exigences et documents liés à l'admission à la maîtrise.						
A-3.1.	Clarifier les exigences relatives aux documents à fournir à l'admission, dont l'ébauche de projet	H2023	Comité des programmes (avec équipe professorale)			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-3.2.	Revoir les exigences d'admission à la maîtrise	H2023	Comité des programmes (avec équipe professorale)			RÉSERVÉ AU CISPAD
R4 - Que l'on poursuive les efforts de promotion et d'intégration de l'ethnologie et du patrimoine au premier cycle.						

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
A-4.1.	Suggérer l'ajout de cours d'ethnologie (ETN) et de patrimoine (PTR) de premier cycle dans les programmes connexes	A2023	Vice-décanat à la recherche, à la création et aux études supérieures Agente de recherche et de planification			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-4.2.	Faire la promotion du baccalauréat multidisciplinaire à partir des certificats de la FLSH	En continu	Vice-décanat aux études de premier cycle Vice-décanat à la recherche, à la création et aux études supérieures Responsable de promotion et d'information sur les études			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-4.3.	Faire la promotion du baccalauréat intégré en sciences historiques et études patrimoniales	En continu	Vice-décanat aux études de premier cycle Responsable de promotion et d'information sur les études			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-4.4.	Développer un passage intégré du baccalauréat intégré en sciences historiques et études patrimoniales vers la maîtrise en ethnologie et patrimoine	A2024	Vice-décanat aux études de premier cycle Comité des programmes (avec équipe professorale)			
A-4.5.	Accentuer la promotion du BISHEP auprès des personnes issues des Premières Nations	En continu	Vice-décanat aux études de premier cycle Direction de programme du BISHEP Responsable de promotion et d'information sur les études			RÉSERVÉ AU CISPAD
R5 - Que l'on poursuive la réflexion sur l'intérêt et la capacité de développer un programme de maîtrise professionnelle en ethnologie et patrimoine.						

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
A-5.1.	Ouvrir un chantier pour l'exploration d'une maîtrise professionnelle ou de programmes courts	A2023	Vice-décanat à la recherche, à la création et aux études supérieures			RÉSERVÉ AU CISPAD
R6 - Que l'on s'assure d'une offre régulière et diversifiée des cours obligatoires et à option, et que l'on révise la liste des cours offerts dans les programmes.						
A-6.1.	Régulariser l'offre de cours et la diversifier	En continu	Direction de programmes Direction du Département			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-6.2.	Mettre à jour le répertoire des séminaires offerts sur une base régulière	H2023	Direction de programmes (avec équipe professorale) Direction du Département			RÉSERVÉ AU CISPAD
R7 - Que l'on s'assure que les étudiantes et étudiants ont une formation adéquate en méthodologie et en communication scientifique.						
A-7.1.	Créer le séminaire ETN-7050 Théories et méthodes en ethnologie et réactiver le séminaire ETN-7016 Patrimoine et patrimonialisation	H2022 et A2022	Comité des programmes Direction du Département			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-7.2.	Encourager la population étudiante à participer à des événements scientifiques et à publier des articles scientifiques	En continu	Direction de programmes (avec équipe professorale)			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-7.3.	Promouvoir les ateliers et cours offerts à la communauté doctorante par la Faculté des études supérieures et postdoctorales	En continu	Direction de programmes			
R8 - Que l'on s'assure que toutes les activités de formation des programmes sont évaluées périodiquement.						
A-8.1.	Évaluer régulièrement les séminaires et autres activités de formation	En continu	Direction du Département			RÉSERVÉ AU CISPAD
R9 - Que l'on mette en place des mesures visant une meilleure intégration de l'ensemble des étudiantes et étudiants tout en favorisant un climat d'études stimulant.						
A-9.1.	Arrimer les programmes au chantier d'appui à la réussite de la FLSH	A2022	Vice-décanat à la recherche, à la création et aux études supérieures			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-9.2.	Encourager l'intégration des étudiantes et étudiants aux projets de recherche financés	En continu	Équipe professorale			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
A-9.3.	Organiser une réunion pédagogique par session	A2022	Direction de programmes (avec équipe professorale)			
R10 - Que l'on renseigne les étudiantes et étudiants de la maîtrise sur les ressources offertes et sur les études supérieures.						
A-10.1.	Créer un Portail de programmes afin de rendre visibles toutes les ressources offertes	A2022	Direction de programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
R11 - Que l'on bonifie les activités de réseautage avec le milieu professionnel et que l'on informe les étudiantes et les étudiants des professions et employeurs ainsi que du fonctionnement des organismes culturels.						
A-11.1.	Valoriser et poursuivre le développement des écoles d'été et des formules pédagogiques diversifiées	En continu	Direction de programmes (avec équipe professorale)			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-11.2.	Organiser une Journée carrière	A2023	Direction de programme Service de développement professionnel			
A-11.3.	Réviser annuellement la liste des professions et des employeurs publiée sur la fiche promotionnelle institutionnelle des programmes	En continu	Direction de programme Responsable de promotion et d'information sur les études Service de développement professionnel			
R12 - Que l'on examine les causes d'abandon des programmes et que l'on mette en place des activités d'accueil et des mesures d'appui à la réussite visant à améliorer la diplomation et, au doctorat, à réduire la durée des études.						
A-12.1.	Analyser les causes d'abandon et examiner différentes mesures permettant d'améliorer le taux de diplomation à la maîtrise et au doctorat	H2023 et A2023	Direction de programmes Agente de recherche et de planification			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-12.2.	Organiser des activités d'accueil et d'échanges entre tous les étudiantes et étudiants des programmes	En continu	Direction de programmes (avec équipe professorale)			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R13 - Que l'on s'assure que les ressources professorales sont suffisantes pour garantir la pérennité et le développement des programmes.						
A-13.1.	Envisager le recrutement d'une ressource professorale supplémentaire et remplacer d'éventuels départs à la retraite	E2024	Décanat			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-13.2.	Travailler à la création d'une Chaire de leadership en enseignement	A2025	Décanat			RÉSERVÉ AU CISPAD
R14 - Que l'ensemble du corps professoral se concerte afin de refléter le caractère transdisciplinaire de la maîtrise et du doctorat et d'assurer l'amélioration continue des programmes.						
A-14.1.	Tenir régulièrement des réunions de concertation entre les membres de l'équipe professorale	En continu	Équipe professorale			RÉSERVÉ AU CISPAD

5. Remerciements

Le doyen de la Faculté remercie toutes les personnes qui se sont engagées dans le processus d'évaluation, à commencer par la directrice des programmes, madame Martine Roberge. Il remercie également les membres de l'équipe professorale (Jean-François Gauvin, Jocelyne Mathieu, Habib Saidi et Laurier Turgeon) pour leur contribution. Il souligne enfin la collaboration de mesdames Isabelle Clerc, vice-doyenne à la recherche, à la création et aux études supérieures, et Julie de Blois, agente de recherche et de planification, qui ont participé à la rédaction du présent document. Il exprime enfin sa reconnaissance à madame Annick Jaton, adjointe au vice-recteur aux études et affaires étudiantes, et à l'équipe Bureau de la qualité des programmes pour leur accompagnement tout au long du processus.

Guillaume Pinson

Faculté des lettres et des sciences humaines

